

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 25.04.13**

Paris, 24 avril 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P soutient les professions qui souhaitent travailler le 1^{er} mai

Il serait temps de sortir de situations absurdes et souvent injustes qui font que certains professionnels de proximité (bouchers, boulangers, charcutiers, fleuristes...), sont empêchés par la loi de faire travailler leurs salariés le 1^{er} mai, alors que leurs activités sont essentielles à la population.

En dépit de réglementations passées instaurant des tolérances et de récentes déclarations gouvernementales favorables à un élargissement des possibilités de travailler le 1^{er} mai, les chefs d'entreprise restent dans le flou le plus total.

C'est pourquoi l'U2P demande que l'Etat prenne rapidement l'engagement formel, pour ce 1^{er} mai 2025, de ne pas sanctionner les entreprises qui souhaiteront faire travailler leurs salariés, sous réserve de leur accord et d'une rémunération doublée.

Il conviendra ensuite d'engager une concertation avec les organisations représentatives de ces professions, et en premier lieu l'U2P, afin de déterminer le cadre législatif le plus approprié pour les années à venir.

Le Président de l'U2P, Michel Picon, ajoute : « A l'heure où tout le monde s'accorde à dire que nous devons travailler plus, tâchons au moins de ne pas empêcher les salariés des entreprises de proximité qui le souhaitent, de travailler le 1^{er} mai ».